

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2016

Compte rendu sommaire

Réuni à 19 h sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 09 membres présents a abordé les points suivants :

1 - Programme d'actions 2016, forêts communales :

Monsieur le Maire présente le programme d'actions proposé par l'ONF, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les travaux prévus sur la parcelle H à l'Arcey, pour réouverture du sentier et entretien de l'existant, ainsi que des travaux de dégagement manuel toujours sur la parcelle H en partie.

2 - Acquisition de terrains nécessaires à la réalisation des travaux de périmètres de protection des captages du Greppon, des Maisonnettes, de l'Arcey, du Châble de Rémy, des Sasselats et du forage de Solaison :

Dans le cadre des négociations amiables réalisées par TERACTEM, des promesses de vente ont été signées. Il s'agit de parcelles situées lieudit « Les maisonnettes, le charachet d'en bas, A Rémy, Malatrait d'en bas, propriétés de Mme MOENNE-LOCCOZ, Consorts BOISIER, Consorts COUDURIER, Mme FAMEL. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour acquérir ces parcelles et autorise le Maire à poursuivre la procédure d'acquisition.

3 - Désignation d'un représentant et d'un suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne des représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 du Bargy, il s'agit de Monsieur Didier LAYAT, titulaire et de Monsieur Marcel PELLET, suppléant.

4 - Arrêt du zonage d'assainissement – volet eaux usées et eaux pluviales.

Les communes doivent délimiter et approuver leur zonage d'assainissement, volet eaux usées et eaux pluviales. Ce zonage a pour effet de délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non collectif, de prévoir des zones de traitement des eaux pluviales. Considérant qu'il était nécessaire d'établir ce zonage pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir une politique de gestion des eaux usées et pluviales, le conseil municipal, à l'unanimité valide tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales de la commune et autorise le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'assainissement volets eaux usées et eaux pluviales en même temps que le PLU.

Arrivée de Monsieur Daniel RODET à 21 h 30

5 - Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU.

La concertation relative à l'élaboration du document d'urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 13 février 2015. Le bilan est

globalement positif, le PADD n'ayant pas été remis en cause, il peut donc être validé dans ses orientations générales ainsi que dans sa traduction réglementaire.

Le projet de PLU répond aux objectifs poursuivis dans sa délibération du 13.02.2015 le prescrivant, le projet est maintenant abouti, le conseil municipal à l'unanimité tire le bilan de concertation et arrête le projet de PLU. La délibération et le bilan de concertation seront affichés durant 1 mois en Mairie.

Divers :

- La commission communication est remerciée par Le Maire pour son travail lors de la création du nouveau site Internet ainsi que l'élaboration du bulletin municipal.
- Un courrier de réclamation concernant l'entretien de la piste de Bonavaz est lu aux conseillers.
- Il est rappelé que les conseillers départementaux tiendront une permanence en mairie le mardi 24 février au matin.
- La CCFG fête cette année ses 10 ans, diverses manifestations sont prévues sur son territoire.